

DEPARTEMENT de l'YONNE

Arrondissement de SENS

MAIRIE
DE
THORIGNY-sur-OREUSE
89260

Téléphone : 03.86.88.45.44

Télécopie : 03.86.88.42.42

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 août 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 27 août 2015 à la Mairie de Thorigny sur Oreuse, à 20h10, sous la présidence de M. Pierrick BARDEAU, Maire.

Etaient présents : Tous les membres en exercice l'exception de M. Jean- Paul KOLECESKA, M.Dino GONCALVES (excusé, pouvoir de vote à Mme MAHTAL)

Secrétaire de séance : Mme Isabelle THIESSON.

La Secrétaire de séance donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté à l'unanimité.

Ordre du Jour :

Convention fourniture repas du restaurant scolaire année scolaire 2015-2016 :

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les tarifs proposés par la Société API pour l'année 2015-2016 à savoir : 2.55€ TTC par repas, 2.75€ TTC prévision pique-nique+ bouteille d'eau 0.17€ TTC (inchangés par rapport à 2014-2015).

Dérogation scolaire : Le Conseil Municipal, après avis de Mme l'Adjointe aux Affaires Scolaires, accepte la dérogation (enfant domicilié chez ses grands- parents).

Adhésion GIP e-bourgogne Le Conseil Municipal, à l'unanimité, - autorise l'adhésion, à compter du 1^{er} octobre prochain, au Groupement d'Intérêt Public e-bourgogne (plate-forme électronique de services dématérialisés)

- Désigne comme représentante de la Commune : Mme FRIED et comme suppléante Mme THIESSON.

Communauté de Communes Yonne-Nord :

- Charte de Pilotage PLUI : par 10 voix contre, 2 abstentions et 4 voix pour, le Conseil Municipal rejette cette charte.

- Transfert de compétence PLUI : à l'unanimité, le Conseil Municipal refuse ce transfert total de compétences à la Communauté de Communes Yonne Nord.

Travaux Eglise de St Martin s/Oreuse : Par 15 voix et 1 abstention, le Conseil Municipal, décide en partenariat avec la Fondation du Patrimoine de lancer une souscription s'adressant aux particuliers et aux entreprises pour diminuer l'autofinancement communal.

Adhésion à l'Agence Technique Départementale : A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise l'adhésion de la Commune à l'Agence Technique Territoriale à compter du 1^{er} janvier 2016 (assistance administrative et technique aux collectivités pour leurs projets dans le domaine de

l'eau potable, de la voirie, de l'assainissement et des bâtiments) moyennant le prix de 1.20€/habitant/an.

Informations de M. le Maire :

- Démissions de MM. Savourat (que M. le Maire remercie pour sa bonne gestion du dossier de l'école) et Glotin remplacés selon la Loi électorale de 2013, par les 2 suivants sur la liste majoritaire, à savoir Mme Céline Debois et M. Claude Chauvot. Il précise, qu'en cas de démission des 4 derniers candidats de la liste, les sièges resteraient vacants ne pouvant être pourvus par des candidats de la liste minoritaire.

- La subvention DETR de 37500€ pour l'église de St Martin est accordée.

Interventions des Conseillers :

Mme Savourat : NAP : * remercie les bénévoles, le personnel communal, les enseignantes qui continuent cette année,

* le dossier du fonds d'amorçage a été établi et est réceptionné par les services de l'Education Nationale,

* visite de l'Inspection Académique à l'école pour la vérification des travaux : dans l'ensemble visite satisfaisante.

* adresse ses remerciements à M.Sarrazin pour son aide ces temps derniers pour le chien errant et pour le site auxquels les habitants sont invités à s'inscrire (voir site médiathèque) pour être prévenus en cas de coupure électrique.

Mme Charlot : * rappelle la cérémonie des Naissances le 12 septembre prochain.

Mme Thiesson :* dit que le mois de juillet s'est bien passé au Centre de Loisirs et que ce dernier est maintenu le mercredi pour la prochaine année scolaire.

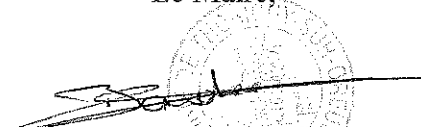
M.Aymonin : * annonce la visite de la Maison de retraite du SIVOM de Sergines ce prochain samedi
* demande la réouverture du dossier des Usages.

M.Chauvot : * demande la fermeture des chemins communaux pour l'hiver.

Mme Mahtal : * s'inquiète des transports pour les habitants, particulièrement pour ceux de Barrault qui n'est pas desservi par la navette. Elle suggère que la Commune demande au Conseil Départemental une dérogation pour changement de circuit.

La séance est levée à 22h10.

Le Maire,


Pierrick BARDEAU